



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 9 mars

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Nonglard, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 31.

### Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Brigitte TERRIER

### Procurations :

Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL  
Rocco COLELLA à Elisabeth BOIVIN  
Elodie DONDIN à Séverine MUGNIER  
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET  
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET  
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD  
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD  
Michel PASSETEMPS à Christophe GUITTON  
Yvan SONNERAT à Pierre AGERON

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

### N° 2023-17 Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de partenariat entre la CCFU et l'association ADMR Petites Usse et Fier

Madame Maly SBAFFO, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur

L'ADMR est une association régie sous la loi 1901 qui intervient dans le domaine des services à la personne. Elle est représentée sur le territoire de Fier et Usse par l'association locale ADMR Petites Usse et Fier. Conformément à ses statuts, elle a pour missions :

- D'aider à tous moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes du territoire où elle exerce son action.
- De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert.

Dans le cadre de sa compétence statutaire « action sociale d'intérêt communautaire », la CCFU soutient l'association ADMR Petites Usse et Fier dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2016.

Il est rappelé que par délibération n°2022-70 en date du 7 juillet 2022, le conseil communautaire a décidé de revoir les modalités de partenariat définies dans cette convention.

Une nouvelle convention de partenariat est proposée, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Celui-ci prévoit :

- Les conditions de mise à disposition de l'association Petites Ussets et Fier de locaux situés dans la Maison des Services à La Balme de Sillingy.
- Les modalités de mise à disposition d'un véhicule frigorifique dans le cadre du service de portage de repas.
- Les modalités de soutien financier de la CCFU à l'association « ADMR Petites Ussets et Fier » dans le cadre de ses services rendus à la population du territoire Fier et Ussets, qui prévoient un traitement annuel des demandes de subvention.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le projet de convention de partenariat entre la CCFU et l'association ADMR Petites Ussets et Fier,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,  
Dominique BOUVET**

